



Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation : 23/03/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Votants : 7

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ

Représentés : Bernard GLUSZYK

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2022_008 - Objet : Remplacement du 1er adjoint

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Gérard JULIEN de sa fonction de 1er adjoint au maire de la commune. Cette démission a été acceptée par le Prefet par courrier en date du 5 avril 2022, reçu en mairie le 5 avril 2022.

Conformément à l'article L. 2122-14 du CGCT, le conseil municipal doit procéder à l'élection de son remplaçant dans un délai de 15 jours à compter de la vacance .

Pour procéder au remplacement de M. Gérard JULIEN et en application de l'article L 2122-2 du CGCT, Mme le Maire doit recueillir le consentement l'assemblée quant au fait de pourvoir à ce poste.

En application de l'article L. 2122-7-1 du CGT, le conseil municipal pourra décider que le nouvel adjoint occupera le rang de 1er adjoint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

- de conserver le même nombre d'adjoints, à savoir deux,
- de pourvoir au poste d'adjoint laissé vacant,
- que le nouvel élu occupera le rang de 1er adjoint,
- d'acter les éléments suscités avant de procéder au vote.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint-Arey le 5 avril 2022

Le Maire